

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	50	56
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 19/09/2024		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 08 OCT. 2024		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 08 OCT. 2024		
<p>Désignation du représentant de la C.C.P.M. au sein de la commission locale de l'eau (C.L.E.) Sage Escaut</p>		

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Etaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE*, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE*, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, M.Alain GERARD, M.Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M.Francis DUPIRE*, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Martine LECLERCQ, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.François LERNOULD, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Pascal BLAIRON, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA*, M.Thierry SOSZYNSKI Mme Magali SAUCEZ*, M.Elio PELINI, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Didier ROGEAU

Etaient excusé(es) : M.Guillaume LESOURD, M.Dominique FONTAINE, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, Mme Sabine KOLASA, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Amar GOUGA, Mme Catherine MOREL,

Etaient excusé(es) et remplacé(es) : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Georges BROXER, M.Vincent DUSSART, Mme Anita LEFEVREM.Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN,

Etaient excusé(es) avant donné procuration : Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Carine FREHAUT, Mme Marie DUBOIS, M.Olivier YZANIC,

*M.Gautier Meausoone a pris part au vote à partir de la délibération 80-2024,

*M.Francis Dupire a pris part au vote à partir de la délibération 81-2024,

*Messieurs André Ducarne et Patrick Piana sont partis après le vote de la délibération 89-2024,

*Mme Magali Saucez est partie après le vote de la délibération 90-2024.

Délibération n°79-2024**Objet : Désignation du représentant de la C.C.P.M. au sein de la commission locale de l'eau (C.L.E.) Sage Escaut**

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Mes chers collègues,

La Commission Locale de l'Eau (CLE), - constituée de représentants de l'Etat, de collectivités territoriales et d'usagers - élabore le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE). Pour cela, elle effectue un diagnostic du sous-bassin versant et définit de manière concertée un certain nombre de dispositions visant à une gestion équilibrée de la ressource sur son territoire.

La communauté de communes du Pays de Mormal est membre de la commission locale de l'Eau ayant pour mission d'élaborer le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Escaut.

A ce titre, le pays de Mormal y est représenté par :

1 titulaire – 1 suppléant

En raison de ses nouvelles fonctions, Monsieur Mazingue, président de la communauté de communes du Pays de Mormal, a démissionné de son poste.

Il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection pour un délégué.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

Décide de :

- Désigner Madame Danièle Druenes en qualité de titulaire et Monsieur Claude Blomme en qualité de suppléant.

Fait et délibéré le 2 octobre 2024

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **08 OCT. 2024**
- De la publication le : **08 OCT. 2024**

Le président
Jean-Pierre MAZINGUE

le secrétaire
François ARLEM

